COMMISSION RETRAITE CFR **Compte rendu hebdomadaire N°08-2015**

VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR – CNRPL – CNR/UFRb - FNAR – Générations Mouvement – UFRrg/fp – Commission « Retraite » - AFJ – G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
Situation financière de l'AGIRC ARRCO au 31.12.2013 **NOUVEAU**	**Réunion d'un groupe de travail le 28 novembre** **Démarrage des négociations**			X X		Les négociations ont été reportées au 17 ou 20 février 2015. Les pensions de réversion semblent revenir à l'ordre du jour avec la mise en place d'un système optionnel qui consisterait en fonction du taux choisi (60 ou 54 %) à abaisser le montant de la pension au conjoint survivant. --- Elles débuteront comme prévu le 17 février avec de belles joutes en perspective entre les partenaires sociaux notamment sur les abattements qui seraient appliqués sur les départs anticipés (avant 64 ou 67 ans pour le taux plein). Le relèvement de la cotisation Agirc et la fusion Agirc-Arrco devraient aussi faire l'objet d'âpres discussions. --- **L'ouverture des négociations a seulement permis de fixer un calendrier ! Les négociateurs doivent se retrouver les 20 mars, 7 avril et 27 mai avec pour objectif une séance de conclusions en juin.**
AGIRC-ARRCO **NOUVEAU**	**Droits de retraite des handicapés.**			X		Les Conseils d'administration des régimes ont décidé d'autoriser les cadres et non cadres à bénéficier d'une retraite anticipée à 55 ans et d'une retraite pleine à 62 ans sous condition d'une incapacité permanente d'au moins 50 % au lieu de 80 % précédemment! (voir document joint).
Décret n°2015-54 et arrêté du 4 février 2015 **NOUVEAU**	**Calcul de la « Gipa » Garantie individuelle du pouvoir d'achat dans la Fonction publique.**			X		Le gel du point d'indice dans la Fonction publique semble « bénéficier » d'un garde fou, relativement à une évolution négative d'un traitement brut sur une période de 4 ans par rapport à l'indice des prix à la consommation. Dans ce cas, une indemnité équivalente à la perte du pouvoir d'achat est alors versée à l'agent selon un calcul très complet (voir trois documents joints).
Prix à la consommation **NOUVEAU**	**Évolution janvier 2014/2015**			X		Le document joint indique la variation négative de 0,4 % des prix à la consommation selon quelques postes détaillés.
AGIRC **NOUVEAU**	**Chiffres clés**			X		Le document joint donne les chiffres clés du régime des cadres qui peuvent utiles à connaître ; pour information.
Travaux du Sénat **NOUVEAU**	**Semaine 09**		X			R.A.S. nous concernant.

Émetteur : Roger BARROT *22 février 2015*